

Le pass sanitaire étendu aux cinémas

LE FILM FRANÇAIS Date de publication : 12/07/2021 - 20:00

Emmanuel Macron a annoncé, à l'occasion d'une allocution télévisée retransmise ce soir, que le pass sanitaire serait élargi à "tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes" dès la semaine prochaine.

Ils y avaient échappé [lors de la réouverture du 19 mai](#). Dans neuf jours, ils devront, cette fois, s'y soumettre. En réaction à "une reprise forte de l'épidémie", notamment imputable au variant Delta, Emmanuel Macron a indiqué ce lundi 12 juillet que le pass sanitaire serait élargi, à compter du mercredi 21 juillet, "à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes", parmi lesquels, donc, les salles de cinéma. "Pour tous nos compatriotes de plus de 12 ans, il faudra avoir été vacciné ou avoir un test négatif pour accéder à un spectacle, un parc d'attraction, un concert ou un festival", a déclaré le chef de l'Etat. Le pass sanitaire n'est, aujourd'hui, requis que pour les événements rassemblant plus de 1 000 personnes.

Celui-ci consiste pour rappel, tel que défini par le gouvernement, "en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes" : "la vaccination, à condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet (2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection, 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection, 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid" ; "la preuve d'un test négatif de moins de 48h pour le pass sanitaire pour l'accès aux grands événements concernés et maximum 72h pour le contrôle sanitaire aux frontières)" ; et "le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois".

Selon BFMTV, un projet de loi encadrant l'obligation vaccinale pour les soignants et l'extension du pass sanitaire sera transmis dès demain (mercredi 13 juillet) au Conseil d'Etat, puis en Conseil des ministres.

Kevin Bertrand